

Rationalisation des structures et des subsides : le Gouvernement bruxellois approuve
la vision stratégique du Ministre de l'Economie et de l'Emploi

Aides aux entreprises et au développement économique à Bruxelles : en avant la réforme !

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des différents chantiers prévus dans la Déclaration de Politique Régionale, le chantier de la rationalisation occupe une place importante dans la stratégie du Gouvernement bruxellois.

La **Déclaration de Politique Régionale** engage le gouvernement à analyser en profondeur le paysage institutionnel et organisationnel bruxellois dans le domaine économique en vue d'optimiser les instruments dont il dispose. Il importe de bien comprendre les missions et d'assurer que les opérateurs économiques publics bruxellois puissent assurer un service public de qualité aux entrepreneurs et aux autres acteurs économiques.

« La multitude d'institutions présentes sur le territoire bruxellois fait qu'il est essentiel de tendre à une simplification » (...) afin de diminuer le nombre d'acteurs opérationnels et « institutionnels » et assurer plus d'efficacité. (...) Il faut rationaliser les missions des différents organismes actifs en matière d'économie (Brussels Invest & Export, Impulse.brussels, Citydev.brussels, Finance.brussels, Atrium, Innoviris...) qui développent leurs activités chacune dans leur coin alors que certaines de ces structures pourraient gagner en efficacité en fusionnant, l'objectif étant d'offrir à tout le moins aux entreprises bruxelloises un guichet unique de service et de soutien à l'ensemble du secteur »

« (...) une rationalisation maximale des missions et des structures des différents organismes doit être opérée afin de mettre à la disposition des acteurs économiques et des citoyens un outil simplifié et accessible, misant sur les synergies entre les outils de soutien au développement économique, (...)»

Le Gouvernement bruxellois a approuvé le jeudi 5 mars 2015, les orientations et le planning de cette réforme des structures qui soutiennent les entreprises en Région bruxelloise. Conformément aux engagements de la DPR, ces orientations sont maintenant transmises au Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale qui est chargé de lui remettre un avis et des suggestions.

Cette conférence de presse est l'occasion de s'attarder sur les premières mesures qui ont été prises dans ce sens, tant en ce qui concerne la rationalisation des structures que la mise à plat des aides.

2. Constats

2.1 Le Paradoxe bruxellois

L'économie bruxelloise se caractérise par son dynamisme : elle représente 20% du PIB national et possède un PIB par habitant parmi les plus élevés d'Europe. Le taux de création d'entreprises est plus élevé que celui des autres régions du pays.

Dans le même temps, Bruxelles est la région du pays où le revenu moyen par habitant est le plus faible et le taux de chômage le plus élevé.

En 2013, Bruxelles comptait 88.731 entreprises. Chaque jour, ce sont environ 28 entreprises qui voient le jour dans la Capitale. Le solde Créations-Cessations est positif puisqu'en 2013, il s'élève à 1.917 unités.

En même temps, en février dernier, on recensait 107.463 chercheurs d'emploi, le taux de chômage des Bruxellois était de 20,3% et le taux des jeunes Bruxellois 27,6%.

Même si certains indicateurs pour 2014 sont plus encourageants, le Gouvernement bruxellois s'est engagé à renverser ce paradoxe en permettant aux Bruxellois d'accéder aux emplois créés dans la Capitale, en actionnant tant des leviers emploi que ceux relevant de l'économie.

2.2 La multiplicité des acteurs et la complexité des dispositifs d'aide

Une première analyse du paysage du soutien à l'économie bruxelloise permet d'identifier **4 métiers** principaux, Conseil – Accompagnement – Développement – Financement, autour desquels gravitent une multitude d'acteurs publics, privés ou académiques.

Cependant, ces structures ne collaborent pas de manière coordonnée. Il convient dans un premier temps d'organiser une meilleure complémentarité entre tous ces organismes et d'assurer que ceux-ci investissent avant tout dans leur cœur de métier en dégageant une réelle valeur ajoutée pour les entreprises.

On le voit, la multiplication des structures et de leurs missions ne facilite pas la visibilité et la lisibilité du secteur. Conséquences : les entrepreneurs ne savent pas à qui s'adresser et beaucoup ne font plus appel aux aides mises en place par la Région.

D'après une étude de l'UCM d'avril 2014, 67,6% des entrepreneurs francophones en Belgique n'ont pas sollicité d'aides publiques, principalement par manque d'information (39,5%) ou en raison de l'inadéquation aux besoins de l'activité (36,6%).

A titre illustratif, le site ecosubsibru.be recense plus de 123 aides différentes aux entreprises, offertes par plus de 60 structures de tout type.

Parallèlement à cela, le besoin d'information grandit chez les entrepreneurs et porteurs de projets puisque le 1819 a enregistré une croissance de 15% de son nombre d'appels en un an. 40% des appels effectués concernaient des porteurs de projet et 60% des entrepreneurs existants.

Cela dans un contexte où 60% des entreprises ne passent pas le cap des 5 ans.

2.3 Un budget important

Au total, ce ne sont plus de 72 millions d'euros, 72.695.000 €, qui sont dépensés chaque année pour soutenir le développement économique à Bruxelles, que ce soit via les aides financières accordées aux entreprises, tant par le biais de subsides que d'aides à la consultance, au recrutement et à l'investissement, ou via les frais de fonctionnement des structures elles-mêmes (publiques ou privées) et les activités qu'elles mènent pour accompagner les entrepreneurs

Cependant, le cadre budgétaire est strict et si l'on veut augmenter les moyens disponibles pour soutenir les entreprises, il faut maximiser l'exploitation des ressources existantes. Dans un tel contexte, la première marge de manœuvre doit être trouvée dans une meilleure efficacité des dispositifs existants.

3. Les objectifs de la réforme

La réflexion sur la rationalisation des instruments économiques est un aspect d'un chantier plus large visant à créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises, et en particulier les PME et TPE sur le territoire bruxellois.

Elle est menée de concert avec d'autres priorités de la DPR dans le domaine de l'économie telle la remise à plat des aides, l'adoption d'un Small Business Act et la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices pour l'octroi des subsides facultatifs.

Consciente du poids des PME dans l'économie bruxelloise, 98% des entreprises, la politique régionale souhaite mettre un accent particulier sur les mécanismes en faveur de ces entreprises et cible prioritairement l'accroissement des moyens financiers consacrés au financement et à la majoration de subsides à l'investissement pour les PME et TPE afin de créer un cadre propice à leur déploiement et donc agir sur leur potentiel de création d'emplois et d'engagement. En effet, aujourd'hui 78% des PME bruxelloises ne comportent qu'un seul employé.

Les objectifs généraux de la réforme sont de :

1. Améliorer l'efficacité de l'existant

- Limiter les redondances entre les acteurs pour gagner en efficacité
- Couvrir l'ensemble des besoins nécessaires au développement des PME ou TPE

2. Simplifier l'offre disponible

- Accroître les synergies et les complémentarités entre les organismes de soutien aux entreprises
- Offrir une administration business friendly, dans l'esprit d'un guichet unique de service et de soutien aux entreprises

Ils devront permettre de stimuler la croissance économique en :

- mettant en place une véritable réseau d'accompagnement organisé et coordonné ;
- soutenant les entreprises à chaque étape de leur vie ;
- améliorant l'accès des entreprises au financement ;
- permettant aux entreprises de recruter du personnel qualifié ;
- produisant de la richesse à Bruxelles tout en augmentant le taux d'emploi des Bruxellois.

La rationalisation des instruments économiques veillera à :

1. **Replacer le cycle de vie des entreprises au cœur de la réflexion**, en revisitant l'utilité des outils existants tenant compte des véritables besoins des PME et TPE dans le contexte bruxellois
2. **Créer un guichet unique** dans la chaîne bruxelloise du soutien à l'entrepreneuriat.
3. **Mettre en place un dispositif public de coordination** de la politique d'accompagnement des PME et TPE.
4. **Définir la complémentarité entre les plus-values** apportées par le public et le secteur privé, associatif ou académique.
5. Faire l'objet d'une **concertation approfondie avec les partenaires sociaux** préalablement à l'entame de la réforme, au renforcement des synergies et aux éventuelles fusions de structures.
6. **Impliquer les parties prenantes, en particulier les entreprises**, pour s'assurer que la Région offre des réponses à leurs demandes prioritaires. C'est pourquoi, il est prévu d'organiser après l'été, Les Assises de l'Entrepreneuriat afin de tester les différents scénarii proposés.
7. **Le cas échéant, dégager des marges budgétaires** qui seront réaffectées au profit des entreprises.

4. La rationalisation

4.1 La réorganisation du paysage institutionnel du soutien aux entreprises

L'objectif est non seulement d'opérer une rationalisation entre les « métiers » avec la création de **trois véritables pôles** organisés, autour des principaux métiers identifiés :

1. Conseil et Accompagnement
2. Développement, notamment immobilier
3. Financement

La rationalisation doit également s'opérer au sein de ces pôles avec davantage de structuration et d'organisation dans la manière dont les différents acteurs et instruments travaillent. Les missions des uns et des autres doivent être clarifiées pour permettre de véritables synergies.

Actuellement, toutes les pistes sont ouvertes, il n'y a pas de tabous. Parmi les premières options qui tiennent compte de premières consultations avec les acteurs et qui vont être explorées dans les prochaines semaines se trouvent :

- L'identification de tous les besoins d'appuis au cours du cycle de la vie de l'entreprise : de l'idée d'un projet à la transmission d'une entreprise, en passant par des mesures de prévention des faillites.
- La mise à jour d'un « cadastre » des organismes actifs dans le soutien aux entreprises, analysant leurs statuts, leurs sources de financement publics et leurs missions.

- Le paysage institutionnel au niveau régional doit être complété du rôle que jouent les acteurs privés, associatifs et académiques. La valeur ajoutée respective des acteurs publics et privés doit être mise en perspective. En priorité, il sera examiné la possibilité d'organiser un réseau mixte de soutien à l'entreprise et en assurer la coordination par les pouvoirs publics sur base d'éventuels agréments ou d'une labellisation des opérateurs.
- Le conseil et l'orientation des indépendants, des petites entreprises et des petits commerçants nécessitent un point d'entrée unique. Le 1819 doit être conforté dans ce rôle de porte d'entrée.
- Dans la perspective de la constitution d'un pôle Conseil et Accompagnement, Impulse et Atrium, conjointement avec Brussels Invest&Export et Innoviris, doivent fournir une analyse des compétences à intégrer dans ce pôle afin de renforcer les synergies et les éventuelles possibilités de fusions entre ces organismes.
- Vu la difficulté des entreprises, et en particulier les plus petites d'entre elles, à se financer, le pôle de financement doit être rationalisé en tenant compte des produits développés par la SRIB, par le Fonds bruxellois de Garantie et par le Fonds de Participation ainsi que de l'interaction et les complémentarités avec les acteurs privés en matière de financement et les nouvelles alternatives de financement qui foisonnent.
Parallèlement, il faut réfléchir au développement de nouveaux produits pour couvrir tous les besoins des entreprises.
- Pour améliorer la lisibilité de l'offre de soutien aux entreprises, les services offerts par les 5 Guichets d'économie locale et le réseau des 8 centres d'entreprises subsidiés par les pouvoirs publics doivent faire l'objet d'une évaluation afin d'assurer qu'ils donnent effectivement le « coup de pouce » dont les porteurs de projets ont besoin et à terme générer de la plus-value et de l'emploi pour les Bruxellois.
- La Région offre des centres d'hébergement et de conseils aux petites entreprises mais il importe que ces centres d'entreprises et autres incubateurs restent une étape dans leur parcours. Tenant compte du rôle de Citydev, il s'agit d'assurer un turn-over suffisant dans ces centres pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.
- La rationalisation des instruments économiques doit tenir compte de la spécialisation de l'économie bruxelloise. Certains secteurs porteurs ne disposent pas encore de solutions adaptées à leur spécificité. Dans ce cadre, les « clusters » hébergés par Impulse, les outils de financement développés par la SRIB, le cadre légal et les aides économiques gérées par Bruxelles Economie Emploi, l'offre immobilière et les missions expansion économique de Citydev doivent contribuer à organiser un véritable « package entrepreneurial » que la Région met à disposition de ceux qui osent se lancer.

Les éléments qui précèdent seront complétés à la lumière des résultats de l'étude qui sera lancée en avril 2015.

La feuille de route de la rationalisation

Une série de jalons ont déjà été posés lors des derniers mois. Des échanges informels aux demandes spécifiques du secteur, les rencontres ont été multipliées afin d'établir une feuille de route claire, sérieuse et ambitieuse.

1. Mars – Avril 2015 : Etude sur la rationalisation des missions et des structures économiques en Région de Bruxelles Capitale ; concertation avec les partenaires sociaux pour recueillir leurs

avis et suggestions (au sein du CESRBC)

2. Septembre 2015 : Organisation des « Assises de l'entrepreneuriat : l'offre et la demande de soutien pour le développement de l'économie à Bruxelles » ;
3. Dernier trimestre 2015 : décision du Gouvernement sur la stratégie de mise en œuvre de la rationalisation et sur les mesures d'exécution.

Le respect de cette feuille de route ne sera possible qu'avec le support des parties prenantes. De cette manière les premières mesures déploieront leurs effets dès 2016.

4.2 Nouvelles règles d'octroi des subsides facultatifs

La Région, sur proposition du Ministre de l'Economie et de l'Emploi, a la faculté d'accorder une subvention financière à un projet concourant au développement de l'économie ou de l'emploi bruxellois.

Afin de s'assurer que chaque euro dépensé le soit à bon escient et en lien avec les objectifs des politiques menées par le Gouvernement bruxellois, la procédure d'octroi vient d'être largement modifiée.

1. Les subsides facultatifs seront octroyés prioritairement **aux projets innovants** qui apportent une plus-value aux politiques de soutien à et aux politiques d'accompagnement des TPE et PME contribuant au dynamisme de l'économie bruxelloise ainsi qu'à l'emploi et la formation professionnelle. Des indicateurs de résultat permettront l'évaluation des projets financés.
2. Des **thématiques spécifiques** ont été définies permettant de concentrer les efforts sur les enjeux les plus prégnants: En particulier, seront visés les projets de soutien aux cycles de l'entreprise et au développement des secteurs économiques porteurs identifiés dans la Déclaration de Politique Régionale; les projets soutenant l'entrepreneuriat commercial et l'attractivité de noyaux commerçants à vocation supra-locale; les projets de soutien transversal à la formation en lien avec l'emploi et les entreprises ainsi que les projets en lien avec la problématique de la discrimination à l'embauche ou l'emploi des personnes peu qualifiées ou issues de l'immigration. Un accent particulier sera mis sur les secteurs porteurs de développement que sont la construction durable, l'économie digitale et numérique, l'audiovisuel et les médias, la santé, l'économie créative et le tourisme. Des appels à projets complémentaires sur des thèmes spécifiques pourront être lancés ultérieurement, notamment en matière d'économie/entrepreneuriat social(e) et d'économie circulaire.
3. Afin de concentrer les moyens disponibles sur les projets ayant le plus d'impact sur l'économie et l'emploi bruxellois, un **seuil minimal de 5000 € de subvention** est fixé.
4. Les porteurs de projets introduisant une demande de subsides pour plusieurs initiatives sont invités à soumettre un **dossier unique** ce qui permettra d'accroître la transparence mais aussi de favoriser des approches plus transversales et plus inclusives.
5. L'**Administration** se chargera d'une **première analyse du dossier** afin de s'assurer d'une vue globale des projets financés mais également de garantir l'objectif dans l'accord donné.

2015 sera une année de transition et conduira progressivement à une nouvelle approche basée sur des appels à projets. Malgré un cadre budgétaire limité, le Gouvernement bruxellois se donne ainsi les

moyens de financer des projets prioritaires rencontrant les objectifs des chantiers entamés dans le cadre des politiques d'économie et d'emploi menées en Région bruxelloise.

4.3 Nouvelle philosophie d'octroi des aides à l'expansion économique

Un prochain objectif à court terme est de proposer une nouvelle orientation à l'octroi des aides à l'expansion économique et ce, en lien avec les objectifs de la Déclaration de Politique Régionale.

Une réflexion sur la réforme de ces aides est menée afin de garantir non seulement la lisibilité de celles-ci mais également la cohérence par rapport aux objectifs des politiques économiques menées et aux besoins premiers exprimés par les entreprises.

Il importe que les aides octroyées par les pouvoirs publics aient de réels effets leviers au développement et au dynamisme de l'économie bruxelloise et que les effets d'aubaine soient supprimés.

A cette fin, l'ordonnance « expansion économique » de 2009 et ses très nombreux arrêtés d'exécution feront l'objet d'une révision afin d'offrir un mécanisme efficient qui puisse être mis en œuvre dès l'entame de l'année budgétaire 2016. En 2014, ce sont près de 10.000.000 € qui ont été octroyés par le biais de ces aides à l'expansion économique.

Tous différents chantiers, réorganisation du paysage institutionnel du soutien aux entreprises, nouvelles règles d'octroi des subsides facultatifs et des aides à l'expansion économique, contribuent au développement d'un environnement favorable à la croissance économique, à la création nette d'emploi et à la lutte contre le chômage des Bruxellois.